

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2023

DCM : N° 2023-03-19

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET BOIS

**L'an deux mil vingt-trois
Le vingt-neuf mars**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
24/03/2023
Convocation du Conseil du
24/03/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT, M. Ghislain VICAIRE, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2023 – budget bois qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	72 000,00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	19 000,00
042	Opération d'ordre	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00
66	Charges financières	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
	TOTAL	161 500,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	110 887,15
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services	100 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL	210 887,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	11 026.40
16	Remboursement d'emprunts	4 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	15 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	30 026.40

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	19 000.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	11 026.40
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	30 026.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget bois pour l'année 2023 à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

